

**ARRÊTÉ DE RESULTAT D'ADMISSION DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN HISTOIRE DE L'ART
SESSION 2023**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités ;**

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003,

Vu la note de service ministérielle n° 2019-104 du 16 juillet 2019

Vu la délibération du jury en date du 21 mars 2023

Arrête

Article 1 :

Les candidats dont les noms suivent sont admis à la certification complémentaire en histoire de l'art :

MME BAUDET CHIFFRE Cécile, professeure agrégée de lettres modernes au lycée Jeanne d'Arc de Rouen,
MME COTTIN Nathalie, professeure certifiée d'italien au lycée Julliot de la Morandière à Granville,
M. JUDIC Maël, professeur agrégé d'arts plastiques au collège Jean Moulin du Havre,
MME LEBARBANCHAN Anne, professeure certifiée de lettres modernes au collège les Sources d'Aure de
Caumont sur Aure,
MME MARTINEAU Lucie, professeure agrégée d'arts plastiques au collège Gustave Courbet de
Gonfreville l'Orcher,
M. MERCIER Dorian, professeur agrégé d'arts plastiques au lycée Marc Bloch de Val de Reuil,
MME VITIELLO Marion, professeure certifiée de lettres modernes au lycée André Maurois d'Elbeuf.

Article 2 :

Les intéressés bénéficient de la certification complémentaire à la date de délibération du jury.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 27 mars 2023

Rectrice de la région académique Normandie,
rectrice de l'académie de Normandie
chancelière des universités,

Christine GAVINI-CHEVET